

CSE : RÉFÉRENT EN CHARGE DE LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

Public

Référent au CSE en charge de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
Titulaires et suppléants au CSE
Représentants de proximité

Modalités d'évaluation

- Pré-requis : Aucun
- Évaluation formative : évaluation de l'assimilation des connaissances au fil de la formation grâce à des quiz et des cas pratiques.
- A l'issue de la formation : remise d'une attestation de formation

Durée

1 jour (7 heures)

Lieu

- FIAP 30, rue Cabanis 75014 PARIS

Objectifs

- Intégrer la réglementation relative au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes ;
- Assurer son rôle de référent auprès des salariés et l'interface avec les autres élus et de la direction ;
- Participer à une enquête paritaire ;
- Agir avec discernement en cas de situation de crise.

Programme de formation

1. **S'approprier les aspects réglementaires**
 - Définition du harcèlement sexuel et des agissements sexistes
 - Notion de discrimination liée au sexe
 - Focus sur le harcèlement moral
 - Responsabilités et sanctions
2. **Rôle et moyens des acteurs de la prévention**
 - Obligations de l'employeur
 - Représentants du personnel
 - Référent harcèlement au CSE
 - Acteurs externes : médecin du travail, inspecteur du travail, etc.
3. **Accompagner une victime**
 - Détecter les signaux d'alerte
 - Stratégie du harceleur et les réactions de la victime
 - Conséquences pour la victime (santé, employabilité, etc.)
4. **Agir avec discernement en cas de situation de crise**
 - Méthodes, étapes et précautions pour traiter la situation
 - Organisation et conditions du déroulement d'une enquête
 - Mesures à prévoir pour éviter la reproduction de la situation

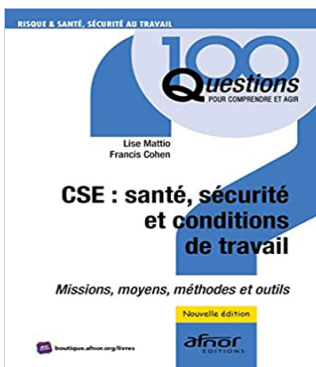
Personnes en situation de handicap

- Tous nos lieux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite avec un accès aux salles de formation par ascenseur adapté pour contenir un fauteuil.
- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente handicap (Lise MATTIO Tel : 06 60 10 48 67) pour vérifier la faisabilité, quelle que soit la nature du handicap.
- Des ajustements en matière de durée et de rythme pourront être envisagés.

Formatrice

Spécialisée dans la formation des représentants du personnel en SSCT, habilitée par l'INRS pour la formation «Initiation à la prévention des risques psychosociaux».

Co-auteur de 100 questions sur le CSE : Santé, Sécurité et CT
Editions AFNOR - août 2022



5. Initier une démarche de prévention

- Identification des situations potentiellement à risque
- Mesures de prévention primaire, secondaire et tertiaire
- Étude des actions de prévention

6. Exercer sa mission de référent

- Identification de ses missions
- Positionnement et attitudes du référent : neutralité, écoute, etc.
- Faire connaître son rôle et ses attributions en interne
- Établir sa feuille de route

Lise MATTIO

Formation du salarié désigné compétent - Evaluation des risques professionnels
Initiation à la prévention des risques psychosociaux

lisemattio@gmail.com - 06 60 10 48 67 - <https://formations-cse-paris.fr>

Habilité par le Ministère du Travail : arrêté préfectoral n°2014266-0012 du 23/09/14
N° SIRET 352 169 684 00029 - Numéro de déclaration d'existence : 11 920 421 692

